

Le programme d'apprentissage de l'équitation de plein air de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet est remis à chaque niveau réussi et soumis à Cheval Québec. Des frais de 25 \$ s'appliquent pour l'émission du brevet de cavalier-randonneur de niveau 3.

Ce programme permet un apprentissage progressif de l'équitation de plein air et est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure d'évaluer le cavalier en vue de l'obtention du brevet. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet www.cheval.quebec

Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau 3

Le Niveau 3 du programme d'apprentissage en équitation de plein air permet au pratiquant d'améliorer ses habiletés techniques en équitation de plein air. Il acquiert également des notions plus spécifiques sur l'alimentation, les comportements et la santé du cheval. Il est capable de participer à une promenade à cheval, en ayant une vision globale des responsabilités et des notions de sécurité.

Le pratiquant est prêt à passer son brevet de cavalier-randonneur Niveau 3 lorsqu'il est apte à :

- Préparer son départ pour une sortie à cheval de façon autonome au sein du groupe ;
- Reconnaître un pied prêt pour la promenade ;
- Démontrer une bonne technique équestre lors des sorties en plein air (contrôle de la monture) ;
- Pratiquer les interventions pertinentes en cas de premiers soins équins ([Soins Équins d'urgence](#)) ;
- Effectuer les figures de base démontrant des compétences techniques en équitation ;
- Reconnaître le diagonal sur lequel il est assis au trot ;
- Demander un départ au galop selon une technique efficace ;
- Faire des transitions d'allure efficacement ;
- Savoir reconnaître les signes de santé du cheval ;
- Respecter les capacités physiques de sa monture et éviter les blessures fréquentes ;
- Appliquer les soins au cheval lors de blessures mineures (notions de morphologie et biologie) ;
- Participer à une sortie en sentiers balisés avec compétence ;
- Démontrer sa compréhension de la nature du cheval et de son environnement ;
- Savoir lire une carte topographique.

Le détenteur du brevet de cavalier-randonneur Niveau 3 est un cavalier qui doit encore être encadré lors de ses sorties en plein air. Il est capable de préparer son cheval de façon autonome et sécuritaire pour participer à une balade organisée.

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

Conditions pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau 3

- Être membre de Cheval Québec ;
- Il est recommandé d'avoir à son actif
 - o un minimum de 50 heures cumulées de balade en sentiers, s'il n'est pas détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 2 ;
 - o un minimum de 20 heures cumulées de balade en sentiers, s'il est détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau 2.
- Avoir réussi les évaluations pratiques et théoriques

Évaluation

Les éléments d'apprentissage du brevet de cavalier-randonneur niveau 3 sont évalués de façon progressive par un formateur reconnu par Cheval Québec. La réussite des examens théorique (avec une note de 70 % et plus) et pratique, est requise pour obtenir le brevet.

Lors de l'examen pratique, le candidat devra :

- Réussir l'ensemble des épreuves techniques définies dans l'évaluation pratique ;
- Participer à une promenade à cheval de trois (3) heures ou plus avec arrêt court ;
- Démontrer un comportement responsable et sécuritaire tout au long de son apprentissage et spécifiquement lors de l'examen ;
- Démontrer une attitude positive face à l'environnement humain, animal et écologique ;
- Réussir un parcours de TREC ayant un niveau de difficulté correspondant au niveau 3 du brevet de cavalier-randonneur.

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur Niveau 3, le formateur / évaluateur doit retourner par courriel à Cheval Québec, à l'attention de l'agente administrative, service aux membres (adhesions@cheval.quebec)

- Le relevé d'examen de cavalier-randonneur, dûment rempli ;
- Le paiement de 25 \$ à l'ordre de Cheval Québec

À la réception des documents complétés et signés, le dossier est traité dans un délai de 30 jours. Le brevet sera transmis par la poste, au candidat ou au formateur, officialisant le niveau de réussite.

Coordonnées

Cheval Québec

Agente administrative – Services aux membres

Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3566

Télec. : 514 252-3068

adhesions@cheval.quebec